

Aide à l'immobilier

CC COEUR D'OSTREVENT

Présentation du dispositif

La Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent accompagne les entreprises de son territoire dans leur projet d'investissement immobilier.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises du territoire de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent qui ont un projet d'investissement immobilier (achat de terrain, construction, acquisition de bâtiments).

— Critères d'éligibilité

La création au minimum de 5 emplois sur une période de 3 ans.

Les investissements doivent être > à 400 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention accordée est comprise entre 20 000 € et 40 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la Communauté de Communes au 03 27 71 37 59 ou à serveco@cc-coeurdostrevent.fr.

Organisme

CC COEUR D'OSTREVENT

Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

- Allée du Bois
59287 LEWARDE
Téléphone : 03 27 71 37 37